Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

ABORD
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 43 rue Pierre Boulanger - Zone Industrielle du Brézet
63100 CLERMONT FERRAND

429 797 319 RCS CLERMONT FERRAND

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 71 492,54 euros de la manière suivante :

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 71 510,74 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

Signé par :
Olivier CARRE
5E0EFD8CCD97401...

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : ABORD — 12

Adresse de l'entreprise : 2 RUE LENA BERNSTEIN AEROPORT DE CLERMONT AUVERGNE 63510 AULNAT — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * : 4 2 9 7 9 7 3 1 9 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31 12 2025

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	200 000	AI	200 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	80 518	AO	80 518
	Constructions	AP	2 861 085	AQ	2 150 129	710 957
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	404 365	AS	328 437	75 929
	Autres immobilisations corporelles	AT	93 499	AU	47 407	46 092
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	15 526	AW		15 526
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	75	BI		75
	TOTAL (II)	BJ	3 655 069	BK	2 525 972	1 129 097
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 262	BM		2 262
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	20 637	BY		20 637
	Autres créances (3)	BZ	35 582	CA		35 582
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	300 000	CE		300 000
	Disponibilités	CF	117 562	CG		117 562
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 326	CI		5 326
	TOTAL (III)	CJ	481 368	CK		481 368
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 136 437	1A	2 525 972	1 610 465

Certifiés Conformes

Signé par : Olivier CARRE

5E0EFD8CCD97401...

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise ABORD — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	136 499
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	18
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	71 493
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	187 584
	TOTAL (I)	DL	439 593
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	616 629
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	350 264
	Instrument financier à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	94 337
	Dettes fiscales et sociales	DY	32 844
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	64 918
	Autres dettes	EA	11 880
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 170 872
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 610 465

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	699 382
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	193

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABORD — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue — biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue — services *	FG	1 141 469	FH		FI	1 141 469
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 141 469	FK		FL	1 141 469
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP	
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					F1	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 141 474
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	63 595
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(676)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	479 695
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	41 969
	Salaires et traitements *					FY	167 728
	Cotisations sociales (10)					FZ	32 243
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements * (14)					GA	193 257
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux dépréciations					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GY	
	Autres charges (12)					GE	114 819
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 092 629
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I − II)						GG	48 846
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	15 397
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	15 397
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	21 943
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	21 943
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V − VI)						GV	(6 546)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I − II + III − IV + V − VI)						GW	42 300

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABORD — Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	53 087
Charges exceptionnelles (6bis - 6ter -7) **(VIII)**	HH	5 730
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)	HI	47 357
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	18 164
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 209 958
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 138 466
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)	HN	71 493

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	
	— Crédit-bail immobilier		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	8 553
(*6bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)		HX	
(*6ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	114 649
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:		A8	
	Dont cotisations facultatives Madelin A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dot. et Rep. amortissements dérogatoires	5 730	46 253
Régul EDF 2024		1 087
Avoir Sysco RFA 2024		28
Accor remise sur achats 2024		5 719

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

Annexe

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 610 465,25 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 71 492,54 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/03/2026 par les dirigeants.

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentés en euros

1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- Conformément aux règles comptables concernant les actifs (CRC 2002-10), il est fait application des mesures de simplification en faveur des petites et moyennes entreprises (décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 modifiant l'article 17 du décret 83-1020 du 29 novembre 2003).

  Pour les composants identifiés, l'amortissement, est déterminé par application de la méthode simplifiée de réallocation des valeurs nettes comptables (méthode prospective).

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

- Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement apparaît.

- Provisions pour risques et charges : les provisions sont constituées au regard des litiges et contentieux connus à la date de clôture des comptes. Le montant de la provision relève d'une observation individuelle des éléments ou évènements constituants le dit risque, et est évaluée en fonction de la situation à la date de clôture.

<u>Changement de méthodes comptables</u>

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Les principaux effets impactant la présentation des états financiers de la Société concernent la nouvelle définition du résultat exceptionnel qui désormais comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 14.402 euros. Ce montant comprend des avantages en nature, des remboursements d'assurance et des remboursements du Groupe Accor au titre de la rémunération 2023 (8.784 euros).

Au 31 décembre 2025, ces transferts de charges sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel (comptes 649xxx) pour les remboursements de salaires et avantages en nature, et en autres produits exceptionnels pour la rémunération du Groupe Accor 2024 (5.718 euros).

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

2 – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 – Fonds commercial

La société Abord à ce jour exploite uniquement l'Hôtel à l'enseigne Ibis Budget (Clermont- Fd Le Brézet). Elle est propriétaire des murs et du fonds.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, le dirigeant a estimé que les fonds de commerce n'ont pas de durée de vie limitée et, à ce titre, ne sont pas amortis.

Compte tenu des conditions d'exploitation des fonds ainsi que la rentabilité observée, aucune dépréciation des fonds de commerce n'a été constatée.

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 200 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	*200 000*		*200 000*	*%*
Fonds réévalué				*%*
Fonds reçu en apport				*%*
TOTAL	*200 000*		*200 000*	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 3 655 069

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*200 000*			*200 000*
Immobilisations corporelles	*3 382 656*	*116 651*	*44 312*	*3 454 994*
Immobilisations financières	*75*			*75*
TOTAL	*3 582 731*	*116 651*	*44 312*	*3 655 069*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 2 525 972

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*2 377 028*	*193 257*	*44 312*	*2 525 972*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*2 377 028*	*193 257*	*44 312*	*2 525 972*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	*200 000*	*0*	*200 000*	*Non amortiss.*
Terrain hotel ibis budget	*80 518*	*0*	*80 518*	*Non amortiss.*
Batiments constructions ibis b	*2 861 085*	*2 150 129*	*710 957*	*de 5 à 40 ans*
Materiel et outillage	*404 365*	*328 437*	*75 929*	*de 2 à 10 ans*
Install. gene. agenc.	*87 283*	*43 337*	*43 946*	*de 2 à 10 ans*
Materiel bureau	*6 217*	*4 070*	*2 147*	*de 2 à 6 ans*
Immobilisations en cours	*15 526*	*0*	*15 526*	*Non amortiss.*
TOTAL	*3 654 994*	*2 525 972*	*1 129 022*	

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 61 620

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*75*		*75*
Actif circulant & charges d'avance	*61 545*	*61 545*	
TOTAL	*61 620*	*61 545*	*75*

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 26 351

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	*13*
Disponibilités	*26 338*
TOTAL	*26 351*

3.5 - Charges constatées d'avance = 5 326

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 40 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*2500*	*16,00*	*40 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*2500*	*16,00*	*40 000*

4.2 - Provisions = 187 584

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	*228 106*	*5 730*	*46 253*		*187 584*
Provisions pour risques & charges					
TOTAL	*228 106*	*5 730*	*46 253*		*187 584*

4.3 - Etat des dettes = 1 170 872

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*616 629*	*145 139*	*404 316*	*67 174*
Dettes financières diverses	*350 264*	*350 264*		
Fournisseurs	*94 337*	*94 337*		
Dettes fiscales & sociales	*32 844*	*32 844*		
Dettes sur immobilisations	*64 918*	*64 918*		
Autres dettes	*11 880*	*11 880*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*1 170 872*	*699 382*	*404 316*	*67 174*

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 63 630

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*193*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*42 985*
Dettes fiscales & sociales	*20 452*
Autres dettes	
TOTAL	*63 630*

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 141 469

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*1 117 537*	*97,90 %*
Produits des activités annexes	*23 932*	*2,10 %*
TOTAL	*1 141 469*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 18 164

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*48 846*	*7 962*	*40 884*
Résultat financier	*-6 546*	*-1 637*	*-4 909*
Résultat exceptionnel	*47 357*	*11 839*	*35 518*
Participation des salariés			
TOTAL	*89 657*	*18 164*	*71 493*

5.3 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	Montant
Résultat net de l'exercice	*71 493*
Impôts sur les bénéfices	*18 164*
Résultat comptable avant impôts	*89 657*
Variation des prov. réglementées	*-40 523*
Résultat hors impôts et dérogatoire	*49 134*

5.4 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées	*187 584*	*46 896*
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non déduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	*187 584*	*46 896*

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

5.5 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes - Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	*2 300*
- TOTAL	*2 300*

6.3 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	*1*	
Agents de maitrise & techniciens		
Employés	*4*	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	*5*	*0*

6.4 - Dettes garanties par des suretés réelles

Emprunts en cours au 31/12/2025 :

Banque Populaire : 750.000 euros - garantie accordée : hypothèque en rang 2 en pleine propriété sur l'Immeuble 43 rue Pierre Boulanger 63000 Clermont Ferrand. Capital restant dû au 31/12/2025 : 282.911 euros.

Caisse Epargne : 650.000 euros - garantie accordée : hypothèque en rang 2 en pleine propriété sur l'Immeuble 43 rue Pierre Boulanger 63000 Clermont Ferrand : égalité de rang avec BPAURA. Capital restant dû au 31/12/2025 : 285.326 euros.

6.5 - Autres informations complémentaires

Intégration fiscale :

Depuis le 1er janvier 2003, la société SAS ABORD est intégrée fiscalement avec la société SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS.

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 26 351

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	*13*
Fournisseurs - aar	*13*
Disponibilités :	*26 338*
Banque interets a recevoir	*26 338*
TOTAL	*26 351*

8.2 - Charges constatées d'avance = 5 326

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance	*5 326*
TOTAL	*5 326*

8.3 - Charges à payer = 63 630

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	*193*
Banque interets a payer	*193*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*42 985*
Fournisseurs - fnp	*42 985*
Dettes fiscales et sociales :	*20 452*
Provision conges a payer	*12 830*
Personnel - charges a payer	*2 000*
Charges sociales / conges a pa	*3 070*
Org. sociaux - charges a payer	*1 324*
Etat charges a payer	*1 228*
TOTAL	*63 630*

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

9 – DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

9.1 – Charges et produits exceptionnels :

Charges et produits exceptionnels - détail		Charges	Produits
68725000	Dot. Amortissements dérogatoires	5 730	
77800000	Edf régul 2024		6 834
77800000	Sysco avoir rfa 2024		28
77800000	Accor remise / achats 2024		5 719
	Total	**5 730**	**12 581**

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

10 – ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE

10.1 - Engagements en matière de retraite :

En vertu des dispositions de l'article 123-13 du Code de commerce, le montant des engagements de l'entreprise en matière des indemnités versées en raison du départ à la retraite des salariés peut être estimé, au 31 décembre 2025 à **0 euros** (charges sociales patronales comprises).

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

Hypothèses de calculs retenues

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de 1.5 % (inflation comprise).
L'augmentation annuelle des salaires est de 2.5 %.

Paramètres sociaux :

Age de départ prévu : 64 ans pour toutes les catégories.
Le taux rotation retenu est de 10% dégressif jusqu'à 50 ans.
Départ à l'initiative du salarié
Taux de charges sociales retenus à 17 % pour la catégorie employés, 32 % pour agents de maitrise et 42 % pour les cadres.

Paramètres techniques :

L'année de calcul retenue est l'année 2025.
La table de mortalité est la table réglementaire TH-TF 00-02
La méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021.

.
Pour mémoire, le montant des engagements de l'entreprise au 31 décembre 2023 s'élevait à5.672 euros.

10.2 - Engagements reçus par la société

Prêt garantie par l'état : 1.450.000 euros souscrit auprès du CIC Massif Central en mai 2020.

Engagement reçu par la société : caution de l'Etat en garantie accordée à la banque

Ce prêt a été converti en 2021 en un crédit amortissable sur 60 mois avec différé de remboursement du capital jusqu'au 25/05/2022. Un remboursement partiel d'un montant de 1.016.861 euros est intervenu le 24/06/2022.

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 47.465 euros.

Docusign Envelope ID: 066C4123-C7B4-8CA7-8016-B6C270B3FAD9

11 – AUTRES INFORMATIONS

11.1 – Entreprises liées :

Entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation

Compte	Libellé	Solde Débit	Solde Crédit
45101000	C/C CHR INTEGRATION FISC		18 164
45107000	C/C CHR		329 797
45110000	C/C AT2		2 304
45160000	INTERETS C/C CHR A PAYER		0
61110004	SOUS TRAIT GENERALE IBIS BUDGET CHR	95 000	
66150000	INTERETS C/C CHR	8 553	

CLASQUIN , DEMAY , GENEIX
contact@auditeurs-cdg.fr

AUDITEURS CDG
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Xavier CLASQUIN
x.clasquin@auditeurs-cdg.fr

Xavier DEMAY
x.demay@auditeurs-cdg.fr

Amélie DEMAY
a.demay@auditeurs-cdg.fr

Patrick GENEIX
p.geneix@auditeurs-cdg.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

S.A.S. ABORD

2 rue Lena Bernstein

Aéroport de Clermont Auvergne

63510 AULNAT

AUDITEURS-CDG
22, rue des chazots
63170 Aubière
Tél. 04 73 19 63 90
Fax 04 73 19 63 99

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite près la Cour d'Appel de Riom
SAS au capital de 10 000 Euros
Siret 814 364 881 00023
Code APE 6920Z

S.A.S. ABORD
43 rue Pierre Boulanger
Zone Industrielle du Brézet
63100 CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025 -

À l'Assemblée Générale de la S.A.S. ABORD,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A.S. ABORD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau régime ANC 2022-06 décrit dans le paragraphe « 1- Principes, Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aubière le 15 juin 2026

Pour la S.A.S AUDITEURS CDG
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Amélie DEMAY
Associée Mandataire

P.J. : Comptes annuels.

ABORD

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,						
Fonds commercial	200 000		200 000	12,42	200 000	10,23
Immobilisations corporelles						
Terrains	80 518		80 518	5,00	80 518	4,12
Constructions	2 861 085	2 150 129	710 957	44,15	888 957	45,47
Installations techniques, matériel & outillage industriels	404 365	328 437	75 929	4,71	626	0,03
Autres immobilisations corporelles	93 499	47 407	46 092	2,86	35 527	1,82
Immobilisations en cours	15 526		15 526	0,96		
Immobilisations financières						
Autres immobilisations financières	75		75	0,00	75	0,00
Total de l'actif immobilisé (III)	***3 655 069***	***2 525 972***	***1 129 097***	70,11	***1 205 703***	61,68
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements	2 262		2 262	0,14	1 586	0,08
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	20 637		20 637	1,28	12 688	0,65
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 745		2 745	0,17	2 717	0,14
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	32 824		32 824	2,04	16 216	0,83
. Autres	13		13	0,00	5 499	0,28
Charges constatées d'avance	5 326		5 326	0,33	8 260	0,42
Valeurs mobilières de placement						
. Autres titres	300 000		300 000	18,63	600 000	30,69
Disponibilités	117 562		117 562	7,30	102 196	5,23
Total de l'actif circulant (IV)	***481 368***		***481 368***	29,89	***749 163***	38,32
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	***4 136 437***	***2 525 972***	***1 610 465***	100,00	***1 954 866***	100,00

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ABORD

BILAN PASSIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé :)	**40 000**	2,48	**40 000**	2,05
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	136 499	8,48	136 499	6,98
Réserves				
Réserve légale	4 000	0,25	4 000	0,20
Autres réserves	18	0,00	324 978	16,62
Résultat de l'exercice	***71 493***	4,44	***36 541***	1,87
Provisions réglementées	187 584	11,65	228 106	11,67
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	***439 593***	27,30	***770 124***	39,40
Autres fonds propres				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	616 629	38,29	825 165	42,21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 337	5,86	85 107	4,35
Dettes fiscales et sociales	32 844	2,04	40 093	2,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	64 918	4,03	1 522	0,08
Autres dettes	362 144	22,49	232 856	11,91
TOTAL DES DETTES (III)	***1 170 872***	72,70	***1 184 742***	60,60
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	***1 610 465***	100,00	***1 954 866***	100,00

Paraphé pour les besoins d'identi...
AUDITEURS CDG

ABORD

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
Production vendue	1 141 469	100,00	884 937	100,00	256 532	28,99
Montant net du chiffre d'affaires	**1 141 469**	100,00	**884 937**	100,00	**256 532**	28,99
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			14 402	1,63	-14 402	-100,00
Autres produits	5	0,00	775	0,09	-770	-99,34
Total des produits d'exploitation (I)	***1 141 474***	100,00	***900 114***	101,72	***241 360***	26,81
Charges d'exploitation						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	63 595	5,57	27 214	3,08	36 381	133,68
Variation de stocks	-676	-0,05	426	0,05	-1 102	-258,68
Autres achats et charges externes (1)	479 695	42,02	404 235	45,68	75 460	18,67
Impôts, taxes et versements assimilés	41 969	3,68	42 064	4,75	-95	-0,22
Salaires	164 334	14,40	173 896	19,65	-9 562	-5,49
Cotisations sociales	35 637	3,12	39 792	4,50	-4 155	-10,43
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	193 257	16,93	198 222	22,40	-4 965	-2,49
Autres charges	114 819	10,06	91 935	10,39	22 884	24,89
Total des charges d'exploitation (II)	***1 092 629***	95,72	***977 784***	110,49	***114 845***	11,75
(1) Y compris :						
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**48 846**	4,28	**-77 669**	-8,77	**126 515**	162,89
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Produits financiers :						
Autres intérêts et produits assimilés	15 397	1,35	27 255	3,08	-11 858	-43,50
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et						
Total des produits financiers (V)	***15 397***	1,35	***27 255***	3,08	***-11 858***	-43,50
Charges financières :						
Intérêts et charges assimilées (3)	21 943	1,92	23 055	2,61	-1 112	-4,81
Total des charges financières (VI)	***21 943***	1,92	***23 055***	2,61	***-1 112***	-4,81
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	**-6 546**	-0,56	**4 200**	0,47	**-10 746**	-255,85
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	**42 300**	3,71	**-73 469**	-8,29	**115 769**	157,58
Produits exceptionnels	53 087	4,65	155 436	17,56	-102 349	-65,84
Total des produits exceptionnels (VII)	***53 087***	4,65	***155 436***	17,56	***-102 349***	-65,84
Charges exceptionnelles	5 730	0,50	38 912	4,40	-33 182	-85,26
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***5 730***	0,50	***38 912***	4,40	***-33 182***	-85,26
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**47 357**	4,15	**116 524**	13,17	**-69 167**	-59,35
Impôts sur les bénéfices (X)	18 164	1,59	6 514	0,74	11 650	178,85

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ABORD

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des Produits (I+III+V+VII)	***1 209 958***	106.00	***1 082 806***	122,36	***127 152***	11,74
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***1 138 466***	99,74	***1 046 265***	118,23	***92 201***	8,81
BENEFICE OU PERTE	**71 493** *Bénéfice*	6,26	**36 541** *Bénéfice*	4,13	**34 952**	95,65
(2) Dont produits concernant les entités liées						
(3) Dont intérêts concernant les entités liées						

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

Annexe

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ABORD

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 610 465,25 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 71 492,54 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/03/2026 par les dirigeants.

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ABORD

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentés en euros

1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- Conformément aux règles comptables concernant les actifs (CRC 2002-10), il est fait application des mesures de simplification en faveur des petites et moyennes entreprises (décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 modifiant l'article 17 du décret 83-1020 du 29 novembre 2003).

  Pour les composants identifiés, l'amortissement, est déterminé par application de la méthode simplifiée de réallocation des valeurs nettes comptables (méthode prospective).

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

- Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement apparaît.

- Provisions pour risques et charges : les provisions sont constituées au regard des litiges et contentieux connus à la date de clôture des comptes. Le montant de la provision relève d'une observation individuelle des éléments ou évènements constituants le dit risque, et est évaluée en fonction de la situation à la date de clôture.

<u>Changement de méthodes comptables</u>

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

Les principaux effets impactant la présentation des états financiers de la Société concernent la nouvelle définition du résultat exceptionnel qui désormais comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 14.402 euros. Ce montant comprend des avantages en nature, des remboursements d'assurance et des remboursements du Groupe Accor au titre de la rémunération 2023 (8.784 euros).

Au 31 décembre 2025, ces transferts de charges sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel (comptes 649xxx) pour les remboursements de salaires et avantages en nature, et en autres produits exceptionnels pour la rémunération du Groupe Accor 2024 (5.718 euros).

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

2 – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 – Fonds commercial

La société Abord à ce jour exploite uniquement l'Hôtel à l'enseigne Ibis Budget (Clermont- Fd Le Brézet). Elle est propriétaire des murs et du fonds.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, le dirigeant a estimé que les fonds de commerce n'ont pas de durée de vie limitée et, à ce titre, ne sont pas amortis.

Compte tenu des conditions d'exploitation des fonds ainsi que la rentabilité observée, aucune dépréciation des fonds de commerce n'a été constatée.

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 200 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	*200 000*		*200 000*	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	*200 000*		*200 000*	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 3 655 069

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*200 000*			*200 000*
Immobilisations corporelles	*3 382 656*	*116 651*	*44 312*	*3 454 994*
Immobilisations financières	*75*			*75*
TOTAL	*3 582 731*	*116 651*	*44 312*	*3 655 069*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 2 525 972

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*2 377 028*	*193 257*	*44 312*	*2 525 972*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*2 377 028*	*193 257*	*44 312*	*2 525 972*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	*200 000*	*0*	*200 000*	*Non amortiss.*
Terrain hotel ibis budget	*80 518*	*0*	*80 518*	*Non amortiss.*
Batiments constructions ibis b	*2 861 085*	*2 150 129*	*710 957*	*de 5 à 40 ans*
Materiel et outillage	*404 365*	*328 437*	*75 929*	*de 2 à 10 ans*
Install. gene. agenc.	*87 283*	*43 337*	*43 946*	*de 2 à 10 ans*
Materiel bureau	*6 217*	*4 070*	*2 147*	*de 2 à 6 ans*
Immobilisations en cours	*15 526*	*0*	*15 526*	*Non amortiss.*
TOTAL	*3 654 994*	*2 525 972*	*1 129 022*	

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 61 620

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*75*		*75*
Actif circulant & charges d'avance	*61 545*	*61 545*	
TOTAL	*61 620*	*61 545*	*75*

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 26 351

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	*13*
Disponibilités	*26 338*
TOTAL	*26 351*

3.5 - Charges constatées d'avance = 5 326

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 40 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*2500*	*16,00*	*40 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*2500*	*16,00*	*40 000*

4.2 - Provisions = 187 584

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	*228 106*	*5 730*	*46 253*		*187 584*
Provisions pour risques & charges					
TOTAL	*228 106*	*5 730*	*46 253*		*187 584*

4.3 - Etat des dettes = 1 170 872

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*616 629*	*145 139*	*404 316*	*67 174*
Dettes financières diverses	*350 264*	*350 264*		
Fournisseurs	*94 337*	*94 337*		
Dettes fiscales & sociales	*32 844*	*32 844*		
Dettes sur immobilisations	*64 918*	*64 918*		
Autres dettes	*11 880*	*11 880*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*1 170 872*	*699 382*	*404 316*	*67 174*

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 63 630

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*193*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*42 985*
Dettes fiscales & sociales	*20 452*
Autres dettes	
TOTAL	*63 630*

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 141 469

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*1 117 537*	*97,90 %*
Produits des activités annexes	*23 932*	*2,10 %*
TOTAL	*1 141 469*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 18 164

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*48 846*	*7 962*	*40 884*
Résultat financier	*-6 546*	*-1 637*	*-4 909*
Résultat exceptionnel	*47 357*	*11 839*	*35 518*
Participation des salariés			
TOTAL	*89 657*	*18 164*	*71 493*

5.3 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	Montant
Résultat net de l'exercice	*71 493*
Impôts sur les bénéfices	*18 164*
Résultat comptable avant impôts	*89 657*
Variation des prov. réglementées	*-40 523*
Résultat hors impôts et dérogatoire	*49 134*

5.4 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées	*187 584*	*46 896*
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non déduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	*187 584*	*46 896*

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

5.5 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes - Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	*2 300*
- TOTAL	*2 300*

6.3 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	*1*	
Agents de maitrise & techniciens		
Employés	*4*	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	*5*	*0*

6.4 - Dettes garanties par des suretés réelles

Emprunts en cours au 31/12/2025 :

Banque Populaire : 750.000 euros - garantie accordée : hypothèque en rang 2 en pleine propriété sur l'Immeuble 43 rue Pierre Boulanger 63000 Clermont Ferrand. Capital restant dû au 31/12/2025 : 282.911 euros.

Caisse Epargne : 650.000 euros - garantie accordée : hypothèque en rang 2 en pleine propriété sur l'Immeuble 43 rue Pierre Boulanger 63000 Clermont Ferrand : égalité de rang avec BPAURA. Capital restant dû au 31/12/2025 : 285.326 euros.

6.5 - Autres informations complémentaires

Intégration fiscale :

Depuis le 1er janvier 2003, la société SAS ABORD est intégrée fiscalement avec la société SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS.

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 26 351

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	*13*
Fournisseurs - aar	*13*
Disponibilités :	*26 338*
Banque interets a recevoir	*26 338*
TOTAL	*26 351*

8.2 - Charges constatées d'avance = 5 326

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance	*5 326*
TOTAL	*5 326*

8.3 - Charges à payer = 63 630

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	*193*
Banque interets a payer	*193*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*42 985*
Fournisseurs - fnp	*42 985*
Dettes fiscales et sociales :	*20 452*
Provision conges a payer	*12 830*
Personnel - charges a payer	*2 000*
Charges sociales / conges a pa	*3 070*
Org. sociaux - charges a payer	*1 324*
Etat charges a payer	*1 228*
TOTAL	*63 630*

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentés en euros

9 – DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

9.1 – Charges et produits exceptionnels :

Charges et produits exceptionnels - détail		Charges	Produits
68725000	Dot. Amortissements dérogatoires	5 730	
77800000	Edf régul 2024		6 834
77800000	Sysco avoir rfa 2024		28
77800000	Accor remise / achats 2024		5 719
	Total	**5 730**	**12 581**

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

10 – ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE

10.1 - Engagements en matière de retraite :

En vertu des dispositions de l'article 123-13 du Code de commerce, le montant des engagements de l'entreprise en matière des indemnités versées en raison du départ à la retraite des salariés peut être estimé, au 31 décembre 2025 à **0 euros** (charges sociales patronales comprises).

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

Hypothèses de calculs retenues

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de 1.5 % (inflation comprise).
L'augmentation annuelle des salaires est de 2.5 %.

Paramètres sociaux :

Age de départ prévu : 64 ans pour toutes les catégories.
Le taux rotation retenu est de 10% dégressif jusqu'à 50 ans.
Départ à l'initiative du salarié
Taux de charges sociales retenus à 17 % pour la catégorie employés, 32 % pour agents de maitrise et 42 % pour les cadres.

Paramètres techniques :

L'année de calcul retenue est l'année 2025.
La table de mortalité est la table réglementaire TH-TF 00-02
La méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021.

Pour mémoire, le montant des engagements de l'entreprise au 31 décembre 2023 s'élevait à5.672 euros.

10.2 - Engagements reçus par la société

Prêt garantie par l'état : 1.450.000 euros souscrit auprès du CIC Massif Central en mai 2020.

Engagement reçu par la société : caution de l'Etat en garantie accordée à la banque

Ce prêt a été converti en 2021 en un crédit amortissable sur 60 mois avec différé de remboursement du capital jusqu'au 25/05/2022. Un remboursement partiel d'un montant de 1.016.861 euros est intervenu le 24/06/2022.

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 47.465 euros.

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentés en euros

11 – AUTRES INFORMATIONS

11.1 – Entreprises liées :

Entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation

Compte	Libellé	Solde Débit	Solde Crédit
45101000	C/C CHR INTEGRATION FISC		18 164
45107000	C/C CHR		329 797
45110000	C/C AT2		2 304
45160000	INTERETS C/C CHR A PAYER		0
61110004	SOUS TRAIT GENERALE IBIS BUDGET CHR	95 000	
66150000	INTERETS C/C CHR	8 553	

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG